

COMMUNE DE PLOUMAGOAR (22970)

Enquête publique préalable à un permis de construire
déposé par la société AFR 50
en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol
(arrêté préfectoral du 25 mai 2025)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé que l'enquête publique relative à une demande de permis de construire n° PC n° 022 225 24 P0016, déposée par la société AFR 50, pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol, sur le territoire de la commune de PLOUMAGOAR aura lieu **3 septembre (9 h) au 3 octobre 2025 (17 h) inclus**.

Les intéressés pourront, pendant toute cette période, prendre connaissance du dossier :

- à la mairie de PLOUMAGOAR aux jours et heures habituels d'ouverture,
- sur le site internet de la préfecture
<http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>.

Ils pourront consigner leurs observations, du mercredi 3 septembre à partir de 9 h jusqu'au vendredi 3 octobre jusqu'à 17 h, soit :

- sur le registre papier disponible à la mairie de PLOUMAGOAR ;
- en les adressant par écrit en mairie de PLOUMAGOAR à la commissaire enquêtrice, Mme Sylvie CABARET ;
- par courriel à l'adresse ddtm-splu-ads@cotes-darmor.gouv.fr.

La commissaire enquêtrice recevra en personne les observations qui pourraient être faites sur le projet, à la mairie de PLOUMAGOAR le mercredi 3 septembre de 9 h à 12 h, le samedi 20 septembre de 9 h à 12 h et le vendredi 3 octobre de 14 h à 17 h.

En outre, toute personne physique ou morale pourra prendre connaissance des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice. À cette fin, une copie de celles-ci sera déposée en mairie de PLOUMAGOAR et mise en ligne sur le site de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Saint-Brieuc, le **11 JUIN 2025**

Pour le Préfet et par délégation,
le directeur départemental des territoires et de la
mer et par subdélégation, la cheffe du service
planification, logement, urbanisme,



Gwenael HERVOUET